

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

N° 179

AMENDEMENT

présenté par

Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Tryzna, Mme Frédérique Meunier, M. Brigand,
Mme Corneloup, M. Duparay, Mme Bazin-Malgras, Mme de Maistre, M. Juvin et Mme Minard

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
